

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 7 30 c
Réclames, — — — — 30
Faits divers, — — — — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur, 30 fr.
6 mois, 16
12 mois, 30
Poste: 35 fr.
6 mois, 18
12 mois, 30

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste. On vend aussi les libraires.

Abonnement continué jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 25 SEPTEMBRE 1886

L'impôt sur le revenu

M. Camille Dreyfus vient de ressusciter un projet de loi d'impôt sur le revenu qui a été proposé déjà à l'Assemblée nationale en 1871 par M. Casimir Périer. Nous doutons que ce projet soit plus heureux que son aîné.

La Chambre actuelle n'est pas pour les mesures radicales, toute radicale qu'elle se présente, et les députés se garderont bien de voter une loi qui leur aliénerait tous ceux qu'ils ont en France, possèdent un revenu quelconque. Et ils sont nombreux, car le projet de M. Dreyfus ne fait d'exception que pour les valeurs françaises, les valeurs commerciales de circulation soumise déjà au timbre proportionnel, les revenus, bénéfices et produits des créances, rentes, commerce, industries inférieures à 2,000 francs, les revenus des départements, communes, établissements hospitaliers et sociétés de secours mutuels, les traitements des militaires en activité de service jusqu'au grade de capitaine inclusivement et les salaires des ouvriers dispensés de patente.

Toutes les autres valeurs françaises ou étrangères, intérêts de créance, rentes servies par des particuliers, retraits des fonctionnaires, salaires des employés, seraient frappés d'un impôt de 10 0/0 environ. On ne se rend compte du trouble porté aux ménages par une pareille loi. Pour prendre un seul exemple: voici un employé retraité; il a, avec ses campagnes, sa croix, une pension qui monte environ à 3,000 fr. au maximum. D'après le projet de loi de M. Dreyfus, il serait obligé de payer un impôt de 300 fr. Sa retraite serait donc réduite à 2,700 fr. Souvent un homme de famille, incapable de se livrer à un travail productif, c'est la misère pour

vous ferons remarquer en outre qu'un impôt aussi lourd pèse sur les valeurs mobilières et sur les valeurs au porteur,

dont les coupons sont perçus en France. L'impôt nouveau ferait-il double emploi avec l'ancien? Dans ce cas, il serait plus simple de dévaliser complètement le contribuable.

Quant aux valeurs étrangères, le propriétaire devra en faire une déclaration exacte sous peine de voir tripler la taxe. Malgré la lourde amende stipulée, il sera bien difficile au gouvernement de contrôler les déclarations.

Les porteurs de valeurs étrangères qui seront obligés de toucher leurs coupons en France n'échapperont pas à l'impôt, mais tous ceux qui en auront une quantité suffisante trouveront une économie à aller les toucher ou à les faire toucher à l'étranger. Le résultat sera de faire sortir de France une grande partie de la fortune mobilière du pays. Est-ce le but que veut atteindre M. Camille Dreyfus?

Les questions controversées seraient tranchées par un jury, composé d'un magistrat, d'un membre du conseil général, d'un membre du conseil d'arrondissement, d'un membre d'une Chambre de commerce du département et d'un délégué du ministère des finances. Ce tribunal jugerait sans appel; mais nous nous demandons sur quoi il pourrait bien baser ses jugements. Y a-t-il rien de plus difficile que de connaître la fortune exacte d'une personne? En province, où on est plus à même que partout ailleurs d'être bien renseigné, on vous fait tout riche ou tout pauvre. Est-ce sur de pareilles données que les juges pourront statuer? Nous arriverons alors à une justice distributive aussi fantaisiste que celle des répartiteurs de l'impôt foncier.

M. DE RANFAINE.

LE SECRET D'UN VOYAGE DE M. GRÉVY

M. Sadi-Carnot, ministre actuel des finances, n'est plus *persona grata* auprès de la Société Grévy, Wilson et Co. Il ne s'agit pas évidemment de sa compétence plus ou moins nulle en matières financières. MM. Grévy

et Wilson ne s'occupent pas de ces détails de mince importance. M. Sadi-Carnot a commis une faute bien plus lourde, il a combattu une combinaison financière dans laquelle les châtelains de Mont-sous-Vaudrey et de Chenonceaux avaient de sérieux intérêts.

Un pareil crime ne saurait être assez puni et M. Sadi-Carnot expiera son forfait par la perte de son portefeuille. C'est le correspondant parisien du *Mémorial de la Loire* qui a découvert le pot aux roses.

Le dernier déplacement de M. Grévy pour venir présider le conseil des ministres avait fort intrigué. On avait fait courir le bruit que les affaires de Bulgarie avaient motivé ce voyage insolite. Mais il s'agissait bien des Bulgares! M. Grévy s'en moque comme de Colin-Tampon.

Il s'est formé, paraît-il, une Société qui se chargerait, moyennant une subvention de 350 millions, d'établir un réseau téléphonique.

L'agent de cette Société serait un aventurier étranger qui a déjà été mêlé à plusieurs affaires délicates. Or, M. Grévy est venu tout simplement défendre au conseil des ministres le projet intervenu entre le ministre des postes et télégraphes et la future Société.

Le projet a été soutenu par M. Granet et M. Boulanger, mais il a été combattu avec la plus grande énergie par M. Sadi-Carnot et M. Baihaut. M. Grévy lui-même a pris une part fort active à la discussion, il avait presque retrouvé son éloquence d'autrefois. Malgré son éloquence, le conseil a cédé aux bonnes raisons de M. Sadi-Carnot et ajourné le projet.

De là, la colère de MM. Grévy et Wilson qui ne transigent pas sur le chapitre des écus, et voici pourquoi le portefeuille de M. Sadi-Carnot est fort compromis.

LA FRAMBOISIÈRE.

LA CRIMINALITÉ

La statistique de la justice criminelle pour l'année 1884 vient de paraître. C'est un

document intéressant à consulter. Il est de nature à inspirer de salutaires réflexions à ceux qui pouvaient croire encore à l'efficacité de la forme républicaine pour la moralisation du peuple.

Le nombre des crimes et délits augmente chaque année, en France, dans de désolantes proportions; et, au point de vue de la récidive, la statistique officielle est véritablement navrante.

« L'inefficacité de la peine, dit le rapport du ministre de la justice, au triple point de vue de la correction, de l'intimidation et de l'amendement, ressort chaque jour davantage des indications de la statistique. Le flot de la récidive monte toujours. »

Savez-vous quel est le chiffre des accusés et des prévenus qui, après avoir été déjà frappés par la justice, ont été condamnés, de nouveau, en 1884, par les cours d'assises ou les tribunaux correctionnels?

Quatre-vingt-neuf mille cent soixante-neuf. De 1876 à 1880, le nombre ne s'était élevé, chaque année, qu'à 72,000.

L'augmentation qui est de 15,000 est véritablement effrayante: 23 0/0!

Quelles sont les causes de cette progression si rapide qui ne correspond en aucune manière à l'augmentation de la population?

La miséricorde exagérée du chef de l'Etat, l'organisation défectueuse de notre système pénitentiaire dont l'élément religieux est exclu, l'insuffisance des mesures d'hygiène sociale, telles sont les vraies raisons de l'augmentation exceptionnelle des récidives.

Ajoutez surtout les tolérances scandaleuses, inexplicables du pouvoir pour une certaine partie de la population malhonnête.

Sous le régime actuel, tout concourt à favoriser la dégradation croissante de ceux que la justice a une première fois frappés. En veut-on la preuve: sur les 90,000 récidivistes de 1884, 78,604 ou 88 0/0 avaient passé par la prison.

Il est vrai que si la détention ne moralise guère les récidivistes, l'indulgence des juges pour eux n'est point faite pour les effrayer beaucoup. Le ministre en fait avec mélancolie la constatation. La sévérité des tribu-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MA TANTE GIRON

Par René BAZIN

Quelques instants le nez en l'air, humant l'air, puis, se frappant le front de la main et revenant sur ses pas:

— En effet, j'avais à te parler. Assieds-toi.

— Mais je suis assis, mon oncle.

— Bien. Alors je m'assieds.

— Elle approcha sa chaise et celle du jeune homme, et les jambes croisées, scandant des mots avec la tabatière d'or qu'il tenait à la main, il eut avec son neveu l'entretien suivant:

— Mon cher, j'ai fait des comptes cette semaine. Tu te rends compte que cela ne m'était arrivé.

— Non oncle, il faut vous reposer trente autres jours.

— Eh, chose remarquable: ils sont justes.

— Je t'en fais mon compliment.

— Ces comptes-là te concernent.

— Tu auras beau prétendre le contraire, mon ami; je te jure, Humboldt me le disait hier: tu es presque votre âge, Monsieur d'Ussette.

— Tu n'as pas le temps que je me mette en règle avec mes

créanciers. Tu en es un. J'ai donc fait tes comptes de tutelle. Voici ta situation de fortune, mon cher ami: ton domaine de la Basse-Rivière, neuf mille francs de rente que tu touches depuis ta majorité, et qui te suffisent. Plus mille huit cent sept francs soixante-cinq de rente cinq pour cent en litres au porteur, qui se trouvaient mêlés à mes papiers et que je n'ai pas pensé jusqu'à présent à te remettre. Il y a quatre ans et demi que tu es majeur; mille huit cent sept francs soixante-cinq pendant quatre ans et demi... pour faciliter le calcul, j'ai mis mille huit cent francs, pendant cinq ans, et j'ai trouvé neuf mille francs. C'est donc dix mille francs que tu retireras demain chez mon banquier. Voilà mes comptes.

— Le règlement me semble avantageux pour moi, mon oncle, et je vous remercie.

— Prends toujours, mon ami, c'est tout ce que tu auras de moi; car, je dois t'en prévenir, j'ai mis tout mon bien en viager.

Le jeune homme reçut cette nouvelle désagréable sans laisser paraître le plus léger dépit. Son oncle qui l'observait s'écria:

— Eh bien! tu reçois cela en gentilhomme. Cela me fait plaisir. Je disais donc que tu ne devais rien attendre de mon côté. Ce n'est pas que je ne te porte intérêt, beaucoup d'intérêt, et je vais te le prouver tout de suite. Je veux te donner...

— C'est inutile, mon oncle, je...

— Un simple conseil, mon ami, mais il est bon: marie-toi.

— Tout le monde me donne le même avis, mon oncle. Il vous semble donc aussi...

— Il me semble que tu es à l'âge où l'on doit se marier. Je parle de ceux qui en ont le temps. Moi je ne l'ai jamais eu: trop de relations, mon ami, trop d'invitations; un causeur doit être célibataire, et je suis né causeur. Donc, puisque tu penses au mariage, dans la paix de ta province, c'est au mieux. J'ajouterais alors un second conseil au premier.

— Vous êtes bien bon, mon oncle.

— Marie-toi à une jeune fille qui soit de ta condition et, s'il se peut, de fortune égale à la tienne. Je ne l'ai que trop souvent vu: quand on cherche la dot, trois fois sur quatre on épouse bête.

— Mais...

— A moins qu'on n'épouse laid.

— Mon oncle, je vous...

— Quelquefois les deux, je te l'accorde. Ta chère, ta charmante mère, ma sœur, était de cet avis. Elle avait des mots délicieux, ta mère, femme du monde jusqu'au bout des ongles. Et une répartie! Tiens, je me rappelle qu'un jour ce gros Wiesbach, tu sais, le naturaliste qui avait épousé sa tante...

— Wiesbach? non, je ne me souviens pas.

— En effet, qu'est-ce que je dis. Il est mort

avant ta naissance. Peu importe, d'ailleurs. Wiesbach lui démontrait que l'homme doit avoir autorité sur la femme. — Et comment le prouvez-vous, Monsieur Wiesbach? — Par cent preuves. — Donnez-m'en une? — Eh, Madame, Dieu a créé l'homme le premier, manifestant par là qu'il le faisait roi, princeps. — Vous n'y êtes pas, répondit la mère; l'explication est détestable, monsieur Wiesbach. Si Dieu a créé l'homme avant la femme, c'est tout simplement qu'avant de faire son chef-d'œuvre, il avait besoin de faire un brouillon. N'est-ce pas, mon frère? ajouta-t-elle en se tournant vers moi. Eh! eh! eh! qu'en penses-tu? Non, mon ami, on n'a plus d'esprit comme ça. Qu'est-ce que je te disais donc? Ah! que ta mère était de cet avis: ne pas chercher la dot, la craindre plutôt. J'ajouterais ceci: fais ton choix dans ta province et, si tu peux, dans ta paroisse. Il y a un Grec, un Grec célèbre, je ne sais plus lequel, qui a laissé cet aphorisme: Marie-toi jeune, et prends ta voisine. En as-tu une?

— Oui, mon oncle, mademoiselle...

— C'est juste, Fragonard! Toujours charmante?

— Je crois bien, mon oncle, que je commence à devenir mauvais juge de la question.

— Ah! ah! coquin. Nous sommes blonde?

— Oui, mon oncle, un peu frisée.

— C'est ça, un peu frisée; parfait, mon cher ami, parfait. Nous avons vingt ans?

naux correctionnels pour cette classe de malfaiteurs va en diminuant. Près des 8/10 des récidivistes, soit 69,565, ont été condamnés à des peines d'emprisonnement inférieures à un an et 43,963 ou 46 0/0 n'ont été punis que d'une simple amende. Cette faiblesse dans la répression encourage fatalement la récidive, et l'on en a vu, en 1884, 8,229 malfaiteurs condamnés plusieurs fois par le même tribunal. Leur nombre, en 1882, n'était que de 6,636.

Chaque année, le rapport officiel recommande ses doléances et ses promesses d'amélioration; mais chaque année le mal grandit et s'aggrave, parce que l'on ne fait rien ou presque rien pour y parer.

Les préoccupations politiques et électorales absorbent tout le temps et l'argent que l'on pourrait consacrer à l'assainissement moral de la France. Sans doute, on a voté, le 27 mai 1885, une loi sur la relégation; mais, après un an passé, les résultats sont nuls. Alors qu'il fallait expédier les récidivistes par milliers dans nos colonies, on en a embarqué trois cents à peine et rien n'a été préparé encore pour mettre la loi à exécution.

Bien plus, on est d'accord pour reconnaître cette loi inapplicable en pratique faute d'argent.

L'argent manque aussi, paraît-il, pour appliquer la loi du 5 juin 1875 qui, voici onze années déjà, a présenté l'emprisonnement en cellule. A cet égard on n'a pour ainsi dire rien fait.

Si les fonds sont insuffisants, c'est parce que le gouvernement a jeté dans des gouffres toutes les ressources de la France. Il a dépensé pour des expéditions sanglantes, ruineuses et improductives; il a bâti des palais scolaires, il a créé des sinécures pour ses amis; quant à la sauvegarde de la Société, pour lui c'est chose absolument accessoire.

D'autre part, on a peur des hurlements de la presse socialiste.

Voilà ce que nous vaut la République!

L'INVASION DES BLÉS ÉTRANGERS

L'annonce officielle que des steamers viennent d'être affrétés, en Amérique, pour le transport d'une énorme quantité de blé à destination de nos ports de Bretagne et de Normandie, a répandu de nouveau l'alarme parmi les agriculteurs français. Ceux-ci voient chaque jour leur position empirer, leur ruine devenir plus imminente, et c'est en vain qu'ils se tournent vers le gouvernement pour demander aide et protection.

Pour eux, l'année qui va s'écouler sera déplorable comme celles qui l'ont précédée, et la dépêche qui annonce le départ des convois américains annonce également le désastre dont ils sont menacés.

Il est clair, en effet, que l'importation étrangère va, cette fois encore, amener un abaissement considérable du prix des blés indigènes.

Quelle sera alors la situation de nos agriculteurs? Ils ne pourront même pas tirer de leurs céréales un prix suffisant pour les rembourser des dépenses qu'ils auront faites;

- Près de vingt et un.
- Une petite métairie dans chaque main?
- Précisément.
- Voilà qui est pour le mieux. Nous nous aimons, nous nous marions, une idylle, c'est parfait!
- Oh! mon oncle, je suis bien loin de là. Je réfléchis, je demande conseil, mais je ne demande pas encore la main.
- Bah! bah!
- Et puis, qui sait, à supposer que je la demande, si l'on m'agrémenterait?
- Vous êtes un petit fat, mon neveu, qui voudriez un compliment, vous ne l'aurez pas. Mais vous demanderez, Fragonard, et vous l'aurez. Cela ne fait pas de doute; et vous viendrez tous deux me faire visite de noce. Je suis enchanté de ce petit programme, véritablement enchanté.
- Le chevalier se leva et fit quelques pas vers la porte. Puis il revint.
- Ah! mais, que je n'y figure pas, au moins, dans le programme! Pas de lettre à écrire, pas de voyage surtout, tu me connais: l'horreur des voyages!
- Je sais, mon oncle.
- C'est entendu. Tu te maries, et je ne m'en occupe pas... Mon cher Jacques, il faut que je te dise adieu, reprit le vieux chevalier. Tu pars à cinq heures, et je ne te retrouverai pas ici en

c'est peut-être même difficilement qu'ils arriveront à se débarrasser de leurs produits, dont la qualité, cette année, est inférieure aux produits étrangers.

C'est donc pour l'agriculture, comme nous le disions tout à l'heure, un véritable désastre, auquel assisteront tranquillement nos gouvernants, qui en auront été la cause et sur lesquels pèsera une lourde responsabilité.

A toutes doléances des cultivateurs ils ont répondu longtemps par des fins de non-recevoir; et lorsque, poussés dans leurs derniers retranchements, il a fallu enfin qu'ils s'occupassent de cette question vitale, ils se sont contentés, après une courte discussion, d'ajourner la loi douanière comme s'ils n'étaient pas suffisamment édifiés sur la déplorable position dans laquelle se trouve notre agriculture.

Il est, cependant, grand temps d'agir, si l'on peut encore enrayer le mal. En tardant davantage, on risque d'arriver à ce résultat: c'est que la culture des céréales cessera complètement en France.

Il est inadmissible, en effet, que les agriculteurs continuent à faire ainsi un métier de dupe, en se livrant à une culture qui ne peut être rémunératrice dans les conditions présentes. Ils préféreront laisser leurs terres en friche, et nul ne saurait le leur reprocher.

C'est une chose bien établie aujourd'hui, qu'il nous est impossible d'entrer en lutte avec l'étranger pour la production des céréales. La raison s'en devine aisément.

En France, la terre arable atteint un prix fort élevé et la main-d'œuvre est extrêmement chère. En Amérique ou en Russie, au contraire, le sol n'a qu'une valeur médiocre et, pour un mince salaire, on a autant d'ouvriers que l'on veut. De plus, dans ces pays la terre est jeune et riche, ce qui lui permet d'avoir, sans difficulté, un rendement considérable; tandis que chez nous le sol, vieux et épuisé, a continuellement besoin d'engrais.

Notre infériorité, vis-à-vis de l'étranger est donc évidente et ce serait folie que de la contester.

Mais nos agriculteurs doivent-ils supporter les conséquences de cette infériorité dont ils ne sont pas la cause? Certes non, et c'est un devoir impérieux pour le gouvernement que de leur venir en aide et de les protéger contre leurs adversaires.

Pour cela, il n'y a qu'un seul moyen juste et pratique, c'est d'établir des droits gradués qui frapperont les céréales étrangères, de telle sorte que les coups soient maintenus à un taux qui permette à nos agriculteurs d'écouler leurs produits avantageusement.

Les libre-échangistes combattent cette réforme en disant que, lorsque notre récolte sera insuffisante pour la consommation de la France, on risquera de ne pouvoir s'approvisionner à l'étranger. Mais cet argument, qui pouvait avoir quelque valeur il y a trente ans, ne peut plus en avoir aujourd'hui.

Grâce aux progrès de la navigation à vapeur et à l'emploi du télégraphe, il suffit de quelques jours à peine pour faire venir

rentrant: tu comprends, c'est le vendredi de M^{me} de Rumford. La Malibray y chante ce soir, une voix divine! Je lui ai fait un acrostiche. Adieu, mon neveu, adieu, bel amoureux! Mes hommages à Fragonard.

Il serra la main du jeune homme, et s'éloigna en chantonnant:

Lindor ayant mené ses moutons dans les prés,
Y trouva Toïnon sa bergère.

— Allons, pensa le baron de Lucé, quand il fut seul, mon oncle est tout heureux d'être débarrassé de moi. Pour des raisons diverses, voilà quatre personnes qui me poussent à me marier avec M^{lle} de Seigny: Jules, M^{me} Giron, l'abbé Courlois et mon oncle d'Usselette. Le mieux est peut-être de ne pas résister à cette pensée, et de faire quelque chose pour me réconcilier avec la tante d'Houllins. Mais quoi?

Il eut tout le temps d'y songer, pendant les quatre jours qu'il mit à regagner la Basse-Rivière.

(A suivre.)

Autographes comiques.

Les ivrognes sont galants. Leur devise est: Tout pour les dames
JEANNE.

Nous avons appris cruellement que les Français étaient toujours trop prompts à s'enflammer et à crier
VICTOIRE.

dans nos ports autant d'hectolitres de blé qu'on voudra, et ce serait mal connaître les agriculteurs étrangers que de douter un seul instant de leur empressement lorsqu'il s'agira d'envoyer leurs produits chez nous.

Donc, encore une fois, empressons-nous de taxer les céréales étrangères dont l'importation augmente chaque année, au grand détriment de nos agriculteurs, et protégeons ceux-ci qui sont à bout de force.

M. Develle, le jour de la séparation des Chambres, a déclaré à un des membres de la commission des douanes que, si les arrivages des blés étrangers étaient trop considérables pendant la période des vacances parlementaires, le gouvernement prendrait des mesures énergiques pour ne pas laisser notre agriculture à la merci des Américains ou des Russes.

En bien! il est temps de se souvenir de ces paroles et il y a urgence à tenir ces promesses.
(Le Gaulois.)

PROVOCATEURS

Le *Nouvelliste de Lyon* signale au mépris public la manifestation organisée à Biol par les députés et les administrateurs du département de l'Isère.

Par quel singulier hasard cette petite localité a-t-elle été choisie comme théâtre d'une des fêtes tapageuses de la République? Le *Nouvelliste* a fini par le découvrir:

« Biol, écrivent nos confrères, est une commune de 4,317 habitants faisant partie du canton du Grand-Lemps, arrondissement de la Tour-du-Pin (Isère).

Il n'y a, à Biol, ni gare de chemin de fer, ni lumière électrique, et cette charmante localité de l'Isère ressemble à toutes les localités de ce beau département.

C'est pourtant Biol qui a été choisie aujourd'hui entre toutes les communes du Dauphiné pour être le théâtre d'une grande fête républicaine.

Le motif de cette manifestation est bien simple et, comme l'écrit le *Nouvelliste*, le mot de l'énigme trop facile à trouver.

Les fonctionnaires, dont le mépris public a fait si absolue justice devant le tribunal de Bourgoin, les Massat et les Balland, tous ceux qui, dans la sanglante tragédie de la Combe des Esparras, ont joué un rôle si odieux et sur qui retombe la responsabilité du sang versé, tous ces gens ont jugé qu'après avoir commandé et acclamé le meurtre de la pauvre Henriette Bonnevie, il leur restait encore à insulter sa mémoire.

Et, comme Biol est le lieu de naissance de cette courageuse martyre, comme le plus grand nombre des ouvrières de l'usine Giraud ont leurs familles dans cette petite commune, on y a convoqué la cohue républicaine pour y susciter le plus odieux scandale.

Ainsi donc, les populations qui ont vu à l'œuvre le sous-préfet Balland; tous ceux qui dans l'enceinte du tribunal ont été à même d'apprécier la moralité du maire de Châteauvillain; les parents des pauvres jeunes filles victimes de la coupable agression des gendarmes; les braves gens qui, dans leur honnêteté, s'imaginaient que le crime devait entraîner une répression, ont pu voir dimanche les élus de la démocratie parader sur les tréteaux qu'ils s'étaient fait construire.

Leur provocation, si coupable qu'elle ait été, n'a eu d'autre résultat que de raviver les souvenirs; le ressentiment a seul répondu à cette insultante débauche.

Pour inspirer l'horreur de l'ivresse, les Spartiates enviraient leurs esclaves; c'est en produisant ses fonctionnaires, souillés de sang ou de vin, que la République se fera définitivement proscrire.
VICTOR TAUNAY.

Chronique générale.

Une leçon que les républicains français devraient mettre à profit, vient d'être donnée à tous les auteurs de troubles par un républicain dont personne n'oserait mettre en doute la loyauté et la fermeté, M. Castelar.

L'*Echo*, de Saint-Sébastien, raconte que M. Castelar, en apprenant les événements de Madrid, aurait dit:

« C'est une honte pour tous et cela prouve que l'Espagne n'est pas digne de la liberté. Quand les portes de la légalité sont ouvertes pour tous, il est déplorable de voir M. Zorilla employer de tels moyens. Si la République

nous était offerte à la suite d'une insurrection militaire, nous la repousserions, car ce serait la ruine et le malheur de l'Espagne. »

S'il y avait eu un Castelar en France, le 4 Septembre 1870, le pays n'eût pas été déshonoré deux fois: la première en subissant une révolution devant l'ennemi, la seconde en étant gouverné aujourd'hui par les hommes qui ont fait main basse sur lui.

LA RÉCEPTION DES MISSIONS ÉTRANGÈRES

On lit dans le *Figaro*:

« Comme toutes les fêtes du Cercle militaire, la réception officielle des missions étrangères a été jeudi, pour le général Boulanger, l'occasion d'une petite ovation.

La foule qui encombra la rue de la Paix, l'avenue et la place de l'Opéra, n'a pas manqué de crier: Vive Boulanger! vive Boulanger! à l'entrée comme à la sortie du ministre de la guerre.

Lui, le cigare aux lèvres, saluait, calme et souriant, et inclinait devant cette foule son chapeau à plumes blanches.

La petite fête était à peu près terminée à dix heures; à ce moment, le ministre de la guerre a quitté le Cercle, accompagné du colonel Yung, des généraux Colonia, Rion-Berthier, Saussier, Thomas, Japy, Gey, Campenon, etc. Et la foule a recommencé ses cris de vive Boulanger!

On a entendu aussi les cris de vive l'Empereur! vive le Roi! Mais personne n'a crié vive la République.

Ce détail a son importance. »

M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, a fait savoir officiellement à la municipalité de Montpellier qu'il arriverait dans cette ville le mercredi 29 septembre, à six heures du soir, et qu'il y séjournerait jusqu'au vendredi matin 1^{er} octobre.

Mardi dernier, Monsieur le comte de Paris, accompagné de Madame la comtesse de Paris, de M^{re} le duc d'Orléans et des princesses Hélène et Isabelle, s'est rendu à Londres et a fait une longue visite au roi de Portugal.

On sait que le roi de Portugal a visité la Belgique et l'Angleterre sans passer par la France. On ne saurait s'étonner de cette attitude du roi, après l'expulsion de Monsieur le comte de Paris, beau-père du prince royal son fils, le duc de Bragance.

C'est seulement vers le 1^{er} octobre que Monsieur le comte de Paris se rendra sur les bords du lac de Genève. Monsieur le comte de Paris y passera une quinzaine de jours seulement. Ni Madame la comtesse de Paris, ni les princes et les princesses de la famille royale ne l'accompagneront pendant ce court séjour. Monsieur le comte de Paris ne retournera plus à Tunbridge-Wells. Il a loué, pour la saison d'hiver, une villa à Richmond, près de Londres.

ÉTRANGER

L'ÉCHAUFFOURÉE DE MADRID

Il paraît certain maintenant que le chef du mouvement a été le brigadier Villacampa, qui avait déjà pris part à une conspiration et qui avait été admis à l'armée accordée récemment par la reine régente. Il avait été réintégré dans son grade.

L'instruction a établi que le mouvement ne devait éclater que le 22 septembre, mais que, par la faute du régiment de Garibaldi, il fut avancé de quelques jours.

Jusqu'à présent, on a arrêté 37 officiers, 7 sergents, 140 fantassins et 106 cavaliers. Tous ont été écroués dans les prisons militaires, où fonctionnent les conseils de guerre dont les arrêts ne seront connus qu'après le départ de la reine pour Granja.

Plusieurs sergents insurgés ont été tués; plusieurs porteurs de brevets de capitaine ont été dés par M. Zorilla.

Le capitaine en demi-solde qui a soulevé les soldats de la caserne Saint-Gilles est en sa possession un brevet de colonel.

L'assassin du général Velarde a avoué son crime: suivant les uns c'est un étudiant en médecine, suivant d'autres un employé de chemin de fer.

Les chefs du parti zorilliste ont été arrêtés dans plusieurs chefs-lieux de province. Toute la péninsule est tranquille.

On télégraphie de Madrid, 24 septembre :
 Le général de brigade Villacampa, amené hier matin prisonnier à Madrid, a passé hier devant le conseil de guerre, et le jugement sera rendu ce soir ou demain matin.
 Le général sera probablement exécuté immédiatement si, comme on s'y attend, la sentence de mort est prononcée contre lui.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 septembre.
 Nos rentes débissent de quelques centimes : 3 0/0, 4 1/2 0/0, 110.02.
 L'action du Crédit Foncier. La cote 1.392 sur l'action du cours de 1.400. Elle tardera pas à être définitive. Les obligations communales et Foncières à 101, notamment celles empruntées 1879, 1880 et 1885, donnent lieu à des achats suivis.
 La Société Générale se traite à 470, l'action de la Compagnie Générale à 474 au comptant et 465 à terme. Nous avons vu de prévoir l'extension du mouvement de réaction. On doit, dans cette même étape, aller jusqu'à 500.
 Les achats du découvert continuent sur le Paquet. On est à 386 et 390. Les nouvelles des chemins de fer sont très satisfaisantes. Le programme des travaux s'exécute d'une façon ponctuelle.
 L'action du Crédit Lyonnais est lourde à 550. On essaie de résister aux ventes de portefeuille, mais lorsque le titre vient sur le marché il est bien difficile de s'opposer à une réaction. Nous engageons les actionnaires à étudier attentivement la situation de la société.
 Les cours des actions de nos Chemins de fer sont élevés.
 Les obligations sont à leurs plus hauts cours.

Nouvelles militaires.

LA MOBILISATION EN 1887
 On lit dans l'Armée territoriale :
 A la fin du mois de février dernier, si ce n'est nous trompons pas, M. le ministre de la guerre, dans une séance du conseil des ministres, avait saisi ses collègues d'une proposition qui, depuis plus de dix ans, est discutée par la presse et préoccupe justement l'opinion militaire. Nous voulons parler d'un projet de loi, mais complet, de mobilisation pour notre compte, nous avons tant de fois réclamé. M. le général Boulanger fut le premier à réagir et réussit à faire passer sa conviction dans l'esprit de ses collègues. Il fut décidé, en principe, que l'on procéderait, le plus tôt possible et à titre d'essai, à la mobilisation d'un corps d'armée. Mais, en raison de nécessités financières, la chose paraissant impraticable pour cette année, l'opération fut remise à l'année suivante.
 On peut, en conséquence, être assuré que l'essai de mobilisation, si souvent annoncé et toujours remis, aura certainement lieu dans le courant de l'année 1887. Dès que le projet de loi sera présenté au Parlement, M. le ministre de la guerre, d'accord en cela avec les autres membres du cabinet, est décidé à déposer, au bureau de la Chambre des députés, une demande d'un crédit de neuf millions, spécialement destinée à cette épreuve.
 Relativement à l'époque à laquelle se fera cette grande opération, elle n'est pas encore fixée. Il est néanmoins probable que le ministre choisira les premiers jours d'été, le mois de mars, par exemple, moment où les travaux agricoles laissent généralement, un peu partout, plus de temps aux populations rurales. Quant au choix du corps d'armée, on l'ignorera naturellement, pour que l'essai soit probant, jusqu'à la dernière minute, et bien naïfs ceux de nos confrères qui, ces jours-ci, essaient de deviner pour l'opération projetée le 9^e corps. Tout ce que l'on peut savoir sur ce point, c'est que, dans le but de ne point augmenter les susceptibilités d'aucune nation étrangère, le choix du gouvernement se portera sur un corps d'armée assez éloigné de nos frontières. L'ordre de mobilisation, comme nous l'avons dit, sera donné, par télégraphie, à l'improviste, au commandant du corps d'armée, et aussitôt les éléments, en personnel et en matériel, composant ce corps d'armée, devront se rendre à l'opération, absolument de la façon qu'ils y prendraient part en temps de guerre.
 Les hommes disponibles, réservistes, etc., seront rappelés, la loi du 3 juillet 1874 sur les réquisitions, appliquée; chevaux, voitures, seront réquisitionnés, le service des étapes et celui des chemins de fer fonctionneront dans le ressort

du corps d'armée mobilisé, comme ils le feraient en temps de guerre.
 Il y a lieu d'espérer que le Parlement sera de l'avis du ministre de la guerre et qu'il ne marchandera pas au gouvernement l'argent nécessaire à une expérience qui, seule, est susceptible de montrer les déficiences pouvant encore exister dans notre système de mobilisation qui, seule, par conséquent, permettra de les rectifier.

INCIDENT DE STAINVILLE

On écrit de Bar-le-Duc à la France militaire :
 « Le 37^e de ligne, retournant à Nancy, après les grandes manœuvres, s'était arrêté à Stainville où avait lieu la grand'halte.
 Sur la place s'élevait une fontaine surmontée de la statue de Napoléon I^{er}.
 Les habitants de Stainville, groupés autour de la place pour voir défiler le 37^e à son départ, ont été stupéfaits (!) en constatant que chaque compagnie, au moment où elle passait devant la fontaine, portait les armes.
 La France militaire ajoute :
 « Si quelqu'un a le droit d'être stupéfait en lisant les lignes qui précèdent, c'est assurément la France militaire.
 Nous sommes avant tout des soldats, et, à ce titre, nous proclamons bien haut que saluer Napoléon I^{er} en tant qu'homme de guerre, c'est s'honorer soi-même.
 Le 37^e de ligne, en agissant ainsi, a compris ce sentiment et n'a pas obéi à des suggestions politiques. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

École de Cavalerie de Saumur.

LISTE des LIEUTENANTS D'ARTILLERIE appelés à suivre les cours de l'École d'application de cavalerie pendant l'année 1886-1887.

MM.	
De Guibert, du 2 ^e bataillon d'artillerie de forteresse.	
Candeau, du 8 ^e bat. d'art. de forteresse.	
Aubry, du 3 ^e d'artillerie.	
Marchal, du 5 ^e —	
Malet, du 6 ^e —	
Maréchal, du 40 ^e —	
Hecq, du 12 ^e —	
Drouault, du 13 ^e —	
Clément, du 16 ^e —	
Nouette-Delorme, du 17 ^e —	
Maurel, du 19 ^e —	
Liège d'Iray, du 20 ^e —	
Vigla, du 21 ^e —	
Libman, du 22 ^e —	
Marcotte, du 24 ^e —	
Tourdes, du 27 ^e —	
Mainguy, du 28 ^e —	
Guillaume dit Gaiffe, du 30 ^e —	
Gillot, du 37 ^e —	
Bouis, de l'artillerie de marine (sous-lieutenant).	

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur se fera entendre dans le Square demain dimanche 26 septembre, à 8 heures du soir.

Programme.

1. Les Marins du Bourget, pas redoublé.
2. Le Jour et la Nuit, fantaisie.
3. La Belle du Portillon, valse.
4. Ouverture de Tancredi.
5. Merle et Pinson, polka pour deux pistons.
6. Marche des Porte-Drapeaux.

Le Chef de musique,
 V. MEYER.

LES HOMMES LIBÉRÉS ET L'UNIFORME

Par une dérogation au décret du 20 octobre 1885, le ministre de la guerre vient de décider qu'à l'avenir les soldats libérés pourront rentrer chez eux porteurs de l'uniforme, sur lequel les galons pourront témoigner de leur zèle et de leur bonne conduite pendant la durée de leur service sous les drapeaux.

Les hirondelles sont, dit-on, parties pour des climats plus doux. Or c'est une avance de vingt-trois jours qu'elles ont prises sur les autres années. Cela nous présage-t-il des tempêtes ou des froids plus bâtifs? L'instinct de ces petits prophètes ailés en est si sûr! Ils

ne seraient pas partis pour rien, sans tambour ni trompette, sans assemblée préalable. Craignons que l'hiver aussi ne nous arrive sans dire gare!

TEMPÊTE ANNONCÉE

Le New-York Herald annonce qu'une violente tempête souffle actuellement à Terre-Neuve. Elle causera probablement des perturbations sur les côtes de France entre les 24 et 26 septembre.

La récolte du froment en 1886 est évaluée pour toute la France à 405,412,377 hectolitres.

MM. JOANNE-MAGDELAINE ET VARRAILLON

M. Joanne-Magdeleine vient d'adresser à l'Anjou la lettre suivante :

Angers, 24 septembre 1886.

Monsieur et honoré confrère,
 Je viens faire appel à votre courtoisie pour vous demander l'insertion de ces quelques lignes en réponse à un entrefilet de la Petite France reproduit dans l'Anjou d'hier.
 Je n'ai qu'un mot à répondre. Le procédé qui consiste à faire annoncer dans les journaux qu'on envoie des témoins, alors qu'on n'envoie rien du tout, me paraît d'une correction au moins douteuse. On se donne ainsi à bon marché des airs de matamore.
 D'autre part, il s'agit d'un plat de carottes servi depuis vingt jours : je pense que les haricots seuls pourraient légitimer ce ridicule tapage.
 Veuillez agréer, Monsieur et honoré confrère, l'assurance de ma respectueuse considération.
 JOANNE-MAGDELAINE,
 Rédacteur en chef de l'Indépendance de l'Ouest.

La Petite France a reçu de M. Moreau, percepteur à Noyant, une lettre dans laquelle il affirme n'avoir jamais attaqué ni M. Varrailhon, maire de Noyant, ni la municipalité, ni aucun fonctionnaire. M. Moreau ajoute qu'il n'est ni l'auteur ni l'instigateur des articles parus dans le Petit Courrier et dans l'Indépendance de l'Ouest.

DÉCOUVERTE D'UN TRÉSOR. AVENTURE DE MANÈVRES

Extrait de l'Union de l'Ouest :

Le récit qui va suivre nous a été fait par un réserviste du 135^e, point gascon, point hâbleur, véridique comme un miroir. Nous transcrivons fidèlement.

« On était dans les alentours de Doué-la-Fontaine. La 25^e escouade de la 15^e du 5^e cantonnait dans une ferme de bonne mine. On avait été bien accueilli par le fermier et la fermière, tous deux d'âge mûr. Point de luxe cependant, point de prodigalité : partout le juste nécessaire.

« Or, il advint qu'un réserviste eut besoin de se recueillir dans l'endroit de la maison destiné au recueillage. Pendant qu'il... méditait solitairement, il laissait errer ses regards autour de lui et machinalement suivait une traînée de soleil qui entrait par la lucarne. Soudain son œil remontant vers la toiture fut comme ébloui par un rayon plus vif, qui partait de la poutre transversale au-dessus de sa tête. Attiré, intrigué par cette sorte d'éclair fulgurant, notre soldat interrompit sa méditation; se dressant sur l'appareil, il atteignit la poutre et du doigt compta dix-neuf pièces de cinq francs bien alignées, faisant réflecteur au soleil. Ebahissement bien naturel et suppositions d'aller leur train. On ne trouve pas tous les jours 95 fr. en pareil endroit.

« Une fois hors d'affaire, le soldat fut rapporter la chose à son sergent, qui avisant la bonne femme lui demanda si elle avait voulu tendre un piège à ses soldats. — Un piège? — Mais oui, car ce n'est pas l'habitude que l'on mette ses écus dans ces lieux-là. — Des écus? Ces lieux-là? Qu'est-ce que cela veut dire? — Bref la bonne femme était aussi étonnée que les soldats et protestait qu'elle n'y comprenait rien, quant le bonhomme survenant fut obligé de confesser que l'argent était à lui. C'était là qu'il rangeait ses économies à l'abri des yeux indiscrets.

« L'escouade n'en a pas demandé plus long pour rire tout à l'aise, et comme le clairon sonnait au rassemblement, on n'a pas pu savoir comment la bonne femme a pris les explications de son homme. Mais sans les grandes manœuvres, ce nouveau genre de tire-lire restait inconnu des populations. »

Le hareng frais a fait son apparition à Calais et à Dunkerque; il est vendu 5 centimes la pièce au détail. Le maquereau commence aussi à arriver; ceux qui sont sur le

marché proviennent des côtes d'Angleterre. Ils ont donc séjourné plusieurs jours dans les bateaux et ont été conservés dans la glace. Les pêcheurs de nos côtes se préparent à partir pour cette pêche; ils attendent les brumes.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les Eaux-de-vie blanches préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE (Gironde), le 9 mars 1886. — « Je souffrais depuis un an, j'avais le ventre ballonné; une seule botte de vos Pâtes suisses à 1 fr. 50 a suffi pour me guérir radicalement. Ma femme avait des coliques qui la faisaient beaucoup souffrir, elle a pris aussi de vos Pâtes suisses et elle est en pleine voie de guérison. Pour donner l'exemple aux malades, j'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. BEAU, facteur des postes. » Légalisation de la signature par M. le Maire de Saint-Seurin.

Nouvelles à la main.

Champoiseau, qui est de la Société protectrice des animaux, montrait hier un permis de chasse qu'il venait de se faire délivrer.

— Comment! lui dit-on, vous allez donc vous mettre à chasser aussi, vous?

— Dieu m'en garde!... Mais ce sera toujours un permis de moins à prendre pour les vrais chasseurs!

Grandes manœuvres.

Un général passe auprès d'une batterie qui semble en pleine activité et que commande un lieutenant de réserve.

Le général s'arrête étonné, et, après avoir consciencieusement examiné les positions :

— Ah çà! lieutenant, dit-il brusquement, sur quoi diable tirez-vous?

— Mais, mon général, sur l'ordre du colonel.

Histoire de domestiques :

Le comte va visiter ses écuries. Il s'arrête devant une mangeoire, regarde le foin qui déborde, et s'adressant à son domestique Jean :

— Qu'est-ce que ce foin-là?

— C'est du foin.

— Il est mauvais.

— Monsieur le comte fait erreur.

— Je vous dit qu'il est mauvais.

— Les chevaux s'en régalaient.

— Cela ne prouve rien.

— Alors M. le comte s'y connaît mieux que ses bêtes...

BOURSE DE PARIS

DU 24 SEPTEMBRE 1886.

Rente 3 0/0	82 52
Rente 3 0/0 amortissable	85 55
Rente 3 0/0 (nouvelle)	82 67
Rente 4 1/2	106 15
Rente 4 1/2 (nouvelle)	110 05
Obligations du Trésor	510 »

La 66^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C^{ie}.

L'auteur y commence l'étude du grand-duché de Bade, commencée dans la précédente série.

Outre une carte du Duché de Bade, quatre gravures ornent le texte : ce sont des vues du vieux château d'Idelberg, du salon de conversation, à Bade, de Forbach et du vieux château, près Bade.

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre les indigestions, les maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., et calmant instantanément la soif. — 45 ans de succès, 39 récompenses. — Dépôts partout.

REFUSER LES IMITATIONS

INJECTION BROU

40 ANS DE SUCCÈS
 Ce médicament est le seul qui agit sur les reins, sans nuire à l'estomac, sans nuire à la digestion, sans nuire à la circulation sanguine.
 Les dépositions sont anciennes ou récentes.
 Le flacon coûte un franc. — Prix : 5 fr. le flacon.
 J. PERRÉ, Ph^o, 102, rue Richelieu, PARIS

PAUL GODRET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

GROUPE DE MAISONS

Situées à Saumur, place de la Bilange,

N^{os} 29, 30, 31 et 32,

Occupées par l'Hôtel Budan, le Cercle Littéraire, le Café National, M. Crosnier et M. Terrien.

Revenu 8.250 francs par an. S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

Vente Mobilière

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Après le décès de M. Honoré-Alphonse GAURON, ancien négociant, en son domicile, ancienne route d'Angers, commune de Saint-Lambert-Jes-Léveés,

Le Dimanche 26 septembre 1886, à midi.

On vendra notamment :

Batterie de cuisine, lits, literie, linges, meubles, vaisselle, tables, chaises, bois, vins, bouteilles, armes, bijoux et meubles antiques, argenterie, récole sur pied, etc.

On paiera comptant avec 10 0/0 en sus pour les frais. (655)

A LOUER DE SUITE

Maison meublée

Avec Remise, Écurie et Jardin,

Située à Saumur, rue de la Chouetterie, n^o 4.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (644)

A VENDRE

Ou à Louer

DE SUITE

MAISON PIERRE-LIZÉ

Située à Saumur, quartier de Nantilly.

Cette maison comprend : jardin, remise, écurie et cour.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (639)

Etude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

266 PIEDS D'ARBRES

Complantés sur la ferme de l'Île Trotouin,

Située en face le bourg et commune de Dampierre.

Pour plus amples renseignements, voir les affiches, et s'adresser audit M^e MARCOMBRE. (617)

A LOUER

PRÉSENTMENT

Villa du Chardonnet

S'adresser à la Retraite.

A VENDRE

UNE MAISON

Rue Cendrière, n^{os} 8 et 10,

Cette MAISON, précédée d'une cour, comprend, au rez-de-chaussée : cuisine, office, vestibule, salle à manger, salon, deux pièces à côté ; au premier étage, cinq chambres à coucher avec cabinets de toilette et lieux à l'anglaise, lingerie ; trois mansardes de domestiques, deux greniers, écurie à deux chevaux, remise, cave, petite cour derrière la maison.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A CEDER

PÂTISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

A VENDRE

Par adjudication amiable,

En l'étude de M^e CAILLEAU, le JEUDI 21 OCTOBRE 1886, à une heure après midi,

UNE BELLE MAISON

Entre cour et jardin,

Sise à Longué, rue de la Lol

Occupée par M. Saussercau, marchand de vins.

Mise à prix : 15.000 fr.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

On vendrait, avec la maison, fonds et matériel de marchand de vins.

Position avantageuse.

S'adresser audit M^e CAILLEAU.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Le dimanche 17 octobre, à deux heures après midi, au château de Brézé,

520 BEAUX PEUPLIERS

Divisés en deux lots,

Ci-après désignés.

Premier Lot. — 220

114 pieds, situés sur l'ancienne chaussée d'Asnières.

106 pieds, situés le long du chenal, au Pont-de-la-Rivière.

Deuxième Lot. — 300

91 pieds, situés sur la pièce du Gué-Vilain, ferme de Belle-Chasse.

159 pieds, situés dans les marais de Belle-Chasse.

50 pieds, situés sur les pièces de Belle-Chasse.

S'adresser, pour visiter ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régis-eur du château de Brézé. (653)

A VENDRE

GRAND CHOIX

D'OBJETS MOBILIERS

De toute sorte.

Prix avantageux.

S'adresser rue de Visitation, 16.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Coteaux à 70, 80 et 100 francs la barrique ;

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Picbat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

Offres et Demandes

M. G. BESSON, ex économiste du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

ON DEMANDE une femme de chambre française ou étrangère. S'adresser au bureau du journal ou au château de Nazé, près Vivy.

M^e PINAULT, notaire à Saumur, demande de suite un second clerc. (584)

AU PALAIS DES MARCHANDS

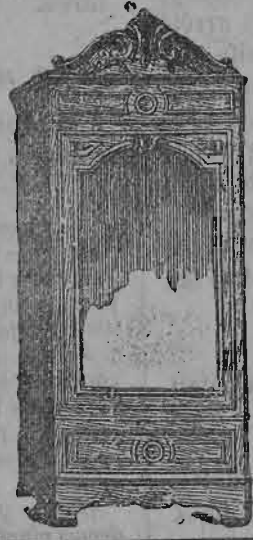
RUE BAUDRIÈRE, 75, 77, 79

ANGERS — Rue du Petit-Prêtre, 14, 18, 20, 22, 24 — ANGERS

Six immenses galeries de plus de mille mètres carrés chacune sont toujours garnies de Meubles, de Sièges et de Tissus de toutes sortes pour

AMEUBLEMENTS

Le grand succès de la Maison du PALAIS DES MARCHANDS vient de ce qu'elle a toujours les meilleurs contre-maitres et les meilleurs ouvriers dans toutes les spécialités.



CHAMBRE

Coucher.



MEUBLES DE STYLE

Meubles modernes

MEUBLES DE CUISINE

Glaces — Tapis — Couvertures
Literie — Sièges — Tentures
Chaises — Rideaux, etc., etc.

Le CATALOGUE GÉNÉRAL, illustré, est à la disposition des personnes qui en feront la demande.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges,

Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n^o 13,

à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mouler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée. Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays de production des bois du Nord et du Canada. (904)

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD

On s'abonne, à Saumur,

au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine :

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence

CÉLÉSTINS. — Affections des reins de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrit comme Célestins.

Administration de la C^{ie} concessionnaire :

PARIS, 8, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÉBRES

RUÈCHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

INSTITUTION LELARGE, fondée en 1841.

PARIS, rue Gay-Lussac, 20, et impasse Royer-Collard, 9 et 12, PARIS.

Préparation spéciale aux

BACCALAUREATS

L'institution LELARGE, située dans le magnifique quartier du Luxembourg, se recommande aux familles par les nombreux et rapides succès de ses élèves. — Cet établissement s'adresse :

1^o Aux jeunes gens qui pour un motif quelconque n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés dans leurs études ;

2^o AUX JEUNES GENS QUI ONT ÉCHOUÉ AUX EXAMENS.

En 1885-86 l'Institution a fait recevoir 165 ÉLÈVES aux divers examens.

COURS SPÉCIAUX POUR LE VOLONTARIAT.

Le prospectus et la liste des élèves reçus sont envoyés aux familles sur simple demande.

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection

Peyrard est la seule au monde ne contenant

aucun principe toxique ni cancéreux. Elle

guérit les plus remarquables ont été faites. — Envoyer 15 centimes

pour recevoir franco un livre de 80 pages, illustré, contenant la

et aussi des lettres de recommandation de Docteurs, d'Avocats, d'Éc

et les recommandant hautement. — En écrivant, joindre ce journal et l'adresse

de l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.